

**8. ACCORD GÉNÉRAL PORTANT RÉGLEMENTATION ÉCONOMIQUE DES
TRANSPORTS ROUTIERS INTERNATIONAUX A) PROTOCOLE ADDITIONNEL B)
PROTOCOLE DE SIGNATURE**

Genève, 17 mars 1954

NON ENCORE EN VIGUEUR: (À l'exception du Protocole additionnel (le paragraphe 3 du Protocole additionnel prévoit qu'il entrera en vigueur à la date de sa signature et sera considéré comme faisant partie intégrante de l'Accord général à la date d'entrée en vigueur dudit Accord)], voir l'article 10 qui se lit comme suit : "1. Le présent Accord entrera en vigueur le quatre-vingt-dixième jour qui suivra le dépôt de l'instrument de ratification ou d'adhésion dudit pays. 3. Le présent Accord prendra fin si, à un moment quelconque, le nombre des Parties Contractantes est inférieur à cinq."¹

ÉTAT: Signataires: 11. Parties: 4.

TEXTE: Doc. E/ECE/186 (E/ECE/TRANS/460), 22 mars 1954.

<i>Participant</i>	<i>Signature, Succession à la signature(d)</i>	<i>Signature définitive(s), Ratification, Adhésion(a)</i>	<i>Participant</i>	<i>Signature, Succession à la signature(d)</i>	<i>Signature définitive(s), Ratification, Adhésion(a)</i>
Belgique.....	17 mars 1954		Pays-Bas (Royaume des).....	17 mars 1954	
Danemark.....	17 mars 1954		Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	17 mars 1954	
France		17 mars 1954 s	Serbie ³	12 mars 2001 d	
Grèce.....	17 mars 1954	11 déc 1956	Suède	17 mars 1954	
Italie	17 mars 1954	18 oct 1957	Suisse.....	17 mars 1954	
Luxembourg.....	17 mars 1954				
Monténégro ²	23 oct 2006 d				
Norvège		17 janv 1956 a			

Notes:

¹ Le paragraphe 3 du Protocole additionnel stipule que le Protocole "entrera en vigueur à la date de sa signature et sera considéré comme faisant partie intégrante de l'Accord général à la date d'entrée en vigueur dudit Accord".

² Voir note 1 sous "Monténégro" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires de ce volume.

³ L'ex-Yougoslavie avait signé l'Accord le 17 mars 1954. Voir aussi note 1 sous "Bosnie-Herzégovine", "Croatie", "Ex-République yougoslave de Macédoine", "ex-Yougoslavie", "Slovénie" et "Yougoslavie" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.